

e.Licences

**Fiche signalétique**

Date : 26/08/2025

**Autorisation d'occupation d'une gargote au port de pêche****Informations détaillées**

<b>Nature</b>	Autorisation
<b>Type</b>	Commercial
<b>Catégorie</b>	Licence sans inspection, ni commission de délibération (Catégorie A)
<b>Secteur d'activité</b>	Immobilier
<b>Sous secteur d'activité</b>	Gestion des espaces portuaires
<b>Formes juridique</b>	Toutes les formes
<b>Nature de l'Actionariat</b>	Mixte
<b>Capital imposé (FCFA)</b>	Non applicable
<b>Délai de délivrance</b>	30 jours
<b>Frais administratif (FCFA)</b>	Non disponible
<b>Montant de la Caution (FCFA) si applicable</b>	Non applicable
<b>Périodicité de renouvellement</b>	1 an
<b>Renouvellement soumis à inspection</b>	Oui
<b>Délai de délivrance (jours) – renouvellement</b>	30 jours
<b>Frais administratif lié à la demande de renouvellement (FCFA)</b>	0
<b>Ces frais administratifs liés à la demande de renouvellement (FCFA) sont-ils ?</b>	Non applicable
<b>Période spécifique de dépôt des dossiers</b>	Non
<b>L'investisseur peut-il exercer un droit de recours en cas de rejet ou d'avis défavorable de sa demande de licence ?</b>	Recours gracieux

## Contact de l'autorité émettrice

<b>Ministère</b>	Ministère des Transports
<b>Structure</b>	Port Autonome d'Abidjan (PAA)
<b>Autorité émettrice</b>	Direction du Domaine et du Patrimoine
<b>Situation géographique</b>	Rue des Piroguiers, Treichville, Abidjan, Côte d'Ivoire
<b>Tél.Fixe</b>	+225 27 21 23 83 00
<b>Adresse Mail</b>	info@paa-ci.org
<b>Site Internet</b>	<a href="http://www.portabidjan.ci">http://www.portabidjan.ci</a>

## Pièces à fournir

1. Une demande d'espace adressée au Directeur Général du Port Autonome d'Abidjan
2. Une copie de la CNI ou passeport
3. Un certificat de vie
4. Un certificat de résidence

## Pénalités

<b>La réglementation soumet-elle le requérant à des pénalités en cas de non-respect des dispositions en vigueur ?</b>	Oui
<b>Si oui, quel est le montant de la pénalité ou le mode d'évaluation du montant de la pénalité</b>	50% de la redevance domaniale annuelle
<b>Les principaux motifs d'application de la pénalité</b>	Sous location d'un espace objet de convention, la construction, et le démarrage du chantier sans l'Autorisation préalable

## Documents à télécharger